



## INSTRUCTIONS DE COURSE

**[DP]** s'applique à une règle pour laquelle une infraction est sanctionnée à la discrétion du comité de réclamation.

**[NP]** s'applique à une infraction qui ne peut pas faire l'objet d'une réclamation par un bateau

**[SP]** s'applique à une règle pour laquelle une pénalité standard peut être appliquée par le comité de course sans instruction.

### 1 REGLES

- 1.1 La régata sera régie par Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers, précisées en annexe « Prescriptions » de l'avis de course.
- 1.3 En cas de traduction de ces instructions de course, le texte anglais prévaudra.

### 2 AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé dans les locaux du SR BREST CLUB HOUSE

### 3 MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard à 9h00 le jour ou elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

### 4 SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé à la SR BREST.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 45 minutes après l'affalé de l'Aperçu. Ceci modifie Signaux de course..
- 4.3 **[DP] [NP]** Quand le pavillon Aperçu sur H est envoyé à terre, les bateaux ne doivent pas quitter le port. Ceci modifie les Signaux de courses.
- 4.4 Quand le pavillon Y est envoyé à terre, la règle 40 s'applique à tout moment sur l'eau. Ceci modifie le préambule du chapitre 4

### 5 PROGRAMME DES COURSES

- 5.1 Course d'entraînement:  
Lundi 10 Aout 2015 1 Course, signal d'avertissement à 11:00
- 5.2 Programme des Course  
Lundi 10 Aout 2015 1er signal d'avertissement à 14:00, courses à suivre  
Mardi 11 Aout 2015 1er signal d'avertissement à 13:00, courses à suivre  
Mercredi 12 Aout 2015 1er signal d'avertissement à 13:00, courses à suivre  
Jeudi 13 Aout 2015 1er signal d'avertissement à 13:00, courses à suivre  
Vendredi 14 Aout 2015 1er signal d'avertissement à 12 :00, courses à suivre
- 5.3 Après un long retard, Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 5.4 Le dernier jour de course aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15 :30.

### 6 PAVILLON DE CLASSE

Le pavillon de classe sera: MICROCLASS Flag



## 7 ZONES DE COURSE

La zone de course est située dans la Rade de Brest, en annexe 1

## 8 PARCOURS

- 8.1 Les diagrammes en Annexe 2 (short race) et 3 (longue distance) présentent les Parcours, incluant les angles approximatifs entre chaque bord, et l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée.
- 8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera sur un tableau le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap du premier bord du parcours.
- 8.3 Course Longue Distance  
Au plus tard avec le signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le Parcours comprend une bouée de dégagement. Un Pavillon vert sera envoyé si la marque doit être laissée sur tribord. L'absence d'un pavillon vert signifie que la bouée de dégagement doit être laissée à bâbord (cela change signaux de course).

## 9 MARQUES

- 9.1 Short Race  
Marques 1, 2, 3S et 3P seront des bouées ROUGES  
Marques 4, 5 seront des bouées ORANGES
- 9.2 Course Long Distance – Les marques sont décrites en Annexe 3
- 9.3 La nouvelle marque, comme décrite à l'annexe 12.1, sera une bouée JAUNE
- 9.4 La marque d'arrivée sera une bouée BLANCHE
- 9.5 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque., telle que prévue dans l'instruction 12.4.

## 10 [DP] ZONE INTERDITES A LA NAVIGATION

- 10.1 Les zones décrites ci-dessous sont formellement interdites à toute navigation:  
Ile Longue – Zone Militaire délimitée par des bouées Jaune - Voir Annexe 1  
Zone Militaire du port – Voir Annexe 1
- 10.2 Que les bateaux soient en course ou non, ils ne doivent pas entrer ou traverser ces zones interdites. Les pénalités pour ces infractions peuvent être plus légères qu'une disqualification (DSQ) si le jury le décide.

## 11 LE DEPART

- 11.1 Les départs des courses seront donnés en application de la règle 26, avec le signal d'avertissement fait à 5 minutes avant le signal de départ.
- 11.2 La ligne de départ sera entre les mâts arborant des pavillons orange sur 2 bateaux du comité de course.
- 11.3 [SP] Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS. Cela change les RCV A4 and A5.
- 11.4 Si le pavillon « U » est utilisé en tant que signal préparatoire, aucune partie de la coque du bateau, de son équipage ou de ses équipements ne doivent se trouver dans la triangle formé par les extrémités de la ligne de départ et la première marque durant la dernière minute avant son signal de départ. Si un bateau enfreint cette règle et, est identifié, il doit être disqualifié sans instruction, sauf si la course est recommencée, recourue, retardée ou annulée avant le signal de départ. Ceci modifie la RCV 26, 63.1 et A5. Quand le pavillon « U » est utilisé en tant que signal



préparatoire, la RCV 29.1 « rappel individuel » ne s'applique pas. L'abréviation pour une pénalité sous pavillon « U » est UFD. Ceci modifie l'annexe A11.

## 12 CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

12.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

12.2 Quand un changement de parcours est signalé à la bouée sous le vent, seule la marque 1 change de place, la marque n°2 ne sera pas remplacée.

12.3 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis. Ceci modifie la RCV 28.

12.4 Course Longue Distance

Un bateau du comité, à proximité d'une marque, affichera en même temps le pavillon « C + FINISH » signifie : les marques de parcours, décrites entre la marque près de laquelle est signalé le changement de parcours et la ligne d'arrivée, sont neutralisées et n'ont plus de côté requis. (modification aux règles 28 et 33)

## 13 L'ARRIVEE

13.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon orange et le côté parcours de la marque d'arrivée.

### 13.2 Pour la Course Longue Distance

La ligne d'arrivée sera située devant le port de commerce – Voir en Annexe 3 – Longue Distance

## 14 SYSTEME DE PENALITE

14.1 La RCV 44.1 et P2.1 sont modifiées de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

14.2 L'annexe P s'appliquera telle que modifiée à l'Instruction de Course 14.1

## 15 TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

15.1 Les temps limites et les temps cibles sont les suivants:

### 15.1. a **SHORT RACES**

<b>Short Races</b>		
<b>Temps Limites</b>	<b>Temps limite pour la Marque 1</b>	<b>Temps cibles</b>
90 minutes	30 minutes	60 minutes

Si aucun bateau n'a passé la marque 1 dans les temps limite pour la marque 1, la course pourra être annulée. Le manquement à satisfaire au temps cible ne pourra faire l'objet d'une réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).

[SP] Les bateaux manquant à finir dans un délai de 30 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini sont classés « DNF ». Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

### 15.1. b **COURSE LONGUE DISTANCE**

<b>Course Longue distance</b>
<b>Temps limite</b>
le temps pour finir pour le 1er bateau pas plus tard que le coucher du soleil





## Sunset Time

Lundi 10 Août 2015	21 h 43
Mardi 11 Août 2015	21 h 41
Mercredi 12 Août 2015	21 h 40
Jeudi 13 Août 2015	21 h 38
Vendredi 14 Août 2015	21 h 36

**[SP]** Pour la Course Longue distance, les bateaux manquant à finir dans les 2 heures après le premier bateau ou 30 minutes après le coucher du soleil seront classés DNF (DNF) sans instruction. Cela modifie la RCV 35, A4 et A5.

## 16 RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- 16.1 Pour protester pour un incident survenu dans la zone de course, un bateau doit afficher un Pavillon rouge comme décrit dans la RCV 61.1 (a). Cela modifie la RCV 61.1. (a) (2).
- 16.2 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé au CENTRE NAUTIQUE MUNICIPAL. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.
- 16.3 Le temps limite de réclamation est de 90 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour.
- 16.4 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury, située au CENTRE NAUTIQUE MUNICIPAL, Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 16.5 Les avis de réclamations du comité de course ou du jury international seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).
- 16.6 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée..
- 16.7 Les infractions aux instructions marquées [NP] et à la RCV 55 ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a). Les pénalités pour ces infractions, les infractions aux instructions de course marquées [DP] ou les violations des règles de classe, peuvent être moins que la disqualification (DSQ) si le jury le décide. L'abréviation de score pour une pénalité discrétionnaire imposée en vertu de cette instruction sera DPI.
- 16.8 Le dernier jour de la régata, une demande de réparation ou de réouverture d'instruction doit être déposée :
- (a) dans le temps limite de réclamation suivant la décision de la réclamation, de la demande de réparation ou de la réouverture d'instruction;
  - (b) pas plus de 30 minutes après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour ou pour une demande de réparation pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée.
- Ceci modifie les RCV 66.
- 16.9 Le dernier jour programmé des courses, une demande de réparation basée sur une décision du jury devra être déposée pas plus tard que 30 minutes après que la décision ait été affichée. Ceci modifie la règle 62.2.
- 16.10 Les décisions du Jury International seront sans appel comme prévu dans la règle 70.5.

## 17 CLASSEMENT

- 17.1 3 courses doivent être validées pour valider la compétition.
- 17.2 13 courses maximum y compris la Course Longue Distance sont programmées.
- 17.3 (a) Si moins de 4 courses sont validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.  
(b) Si 4 à 8 courses sont validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.  
(c) Si 9 courses ou plus sont validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins les deux plus mauvaises.



17.4 En cas d'égalité entre les bateaux, ils seront départagés en faveur du bateau le mieux placé dans la Course Longue Distance. Cela modifie RCV A8. Si la course longue distance n'a pas été couru ou validé, l'égalité sera départagé selon RCV A8.

## 18 [DP] [NP] REGLES DE SECURITE

18.1 En arrivant dans la zone de course, chaque jour, chaque bateau à l'arrière du bateau comité de course, tribord amure et heler son numéro de voile ou de coque jusqu'à l'acquittement par le comité de course.

18.2 Un bateau qui abandonne la course doit informer le comité de course avant de quitter la zone de course, ou si cela est impossible, doit informer le PC COURSE dès que possible après son retour à terre.

18.3 Les bateaux qui abandonnent conformément à l'instruction de course 18.2 doivent remplir un formulaire de déclaration d'abandon au PC COURSE avant le temps limite de réclamation.

18.4 Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée lorsqu'ils sont dans le port.

18.5 La règle de classe 04.08.05 pourra s'appliquer. Dans ce cas, le Comité de Course utilisera les signaux suivants:  
a - Quand le pavillon "F" avec des signaux sonores est envoyé à terre, la règle de classe 04.08.05 applique dès que possible lorsque les bateaux quittent le port

b - Quand le pavillon "F" avec des signaux sonores est envoyé sur le bateau comité avant le signal d'avertissement, la Règle 04.08.05 applique au plus tard le signal préparatoire,

c - Quand le pavillon "F" avec des signaux sonores est envoyé sur un bateau comité près d'une marque, la règle de classe 04.08.05 applique de cette marque

d - Lorsque le pavillon "D" avec des signaux sonores est envoyé sur un bateau comité près d'une marque, la règle de classe 04.08.05 ne s'applique plus à partir de cette marque.

## 19 [DP] [NP] REMPLACEMENT D'EQUIPIER OU D'EQUIPEMENT

19.1 Le remplacement d'équipier ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du Jury International

19.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent être faites au comité à la première occasion raisonnable.

## 20 [DP] [NP] CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un jaugeur ou un inspecteur d'équipement du comité de course peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé

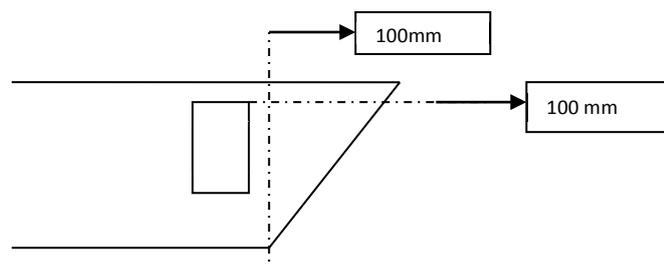
## 21 [DP][NP] PUBLICITE

Les bateaux sont tenus d'afficher de la publicité qui sera fournie par l'autorité organisatrice et sera fixé en conformité avec les instructions suivantes:

Les autocollants Publicitaires de l'Organisation doivent être placés sur les côtés de la coque comme suit:

Pas plus de 100 mm du le pont

Pas plus de 100 mm d'une ligne imaginaire comme décrit ci-dessous:





## 22 BATEAUX OFFICIELS

Les Bateaux officiels sont repérés : Pavillon de la SR BREST

Les bateaux Jury sont repérés par un pavillon Jaune marqué JURY

## 23 [DP] BATEAUX ACCOMPAGNEURS

23.1 Les directeurs d'équipe, entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 Du moment où il quitte le quai où il est amarré et jusqu'à ce que le bateau ai fini la dernière course de la journée, les bateaux accompagnateurs ne doivent avoir aucun contact avec un bateau participant à la régata toute nature, y compris:

(i) Un signal visuel de toute nature (par exemple, placement tactique, l'usage d'un drapeau et / ou de vêtements de différentes de couleur), pendant que les bateaux sont en course,

(ii) Le transfert de l'équipage, la fourniture d'équipement sans l'autorisation du comité de course ou selon SI 19.2,

23.3 Les bateaux accompagnateurs doivent se conformer aux directives données par le Comité de Course. En particulier, lorsque cela comprend une demande d'assistance.

23.4 Les bateaux accompagnateurs doivent arborer leur pavillon national visible

## 24 [DP] [NP] EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau, conformément au RCV 55. Les débris peuvent être déposés à bord des bateaux officiels.

## 25 [DP] [NP] LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

## 26 [DP] [NP] MATERIEL DE PLONGEE

Les appareils de respirations sous-marine et les housses sous-marine de protection ou leur équivalent ne doivent pas être utilisés à proximité des bateaux entre le signal préparatoire de la 1ère course et la fin de la régata.

## 27 [DP] [NP] COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## 28 PRIX

Le Vainqueur du Classement général = sera déclaré CHAMPION DU MONDE MICRO CLASS 2015

Prix pour la 1ère, 2e et 3e au général

Prix pour la 1ère, 2e et 3e dans la division Racer,

Prix pour la 1ère, 2e et 3e dans la division Cruiser

## 29 DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

## 30 ASSURANCE

Chaque bateau participant doit détenir une assurance responsabilité civile responsabilité valide avec une couverture minimale de 1 500 000 € par événement ou l'équivalent.



### 31 DROIT D'IMAGES

En participant au CHAMPIONNAT DU MONDE MICRO CLASS - 39e MICRO CUP, les concurrents accordent automatiquement à l'autorité organisatrice et aux partenaires de l'événement le droit, à perpétuité, de faire, d'utiliser et de montrer, à leur discrétion, toute photographie, audio, et l'enregistrement vidéo, ou d'autres reproductions de ceux faits sur le lieu ou sur l'eau à partir du moment de leur arrivée sur les lieux jusqu'à leur départ définitif, sans compensation

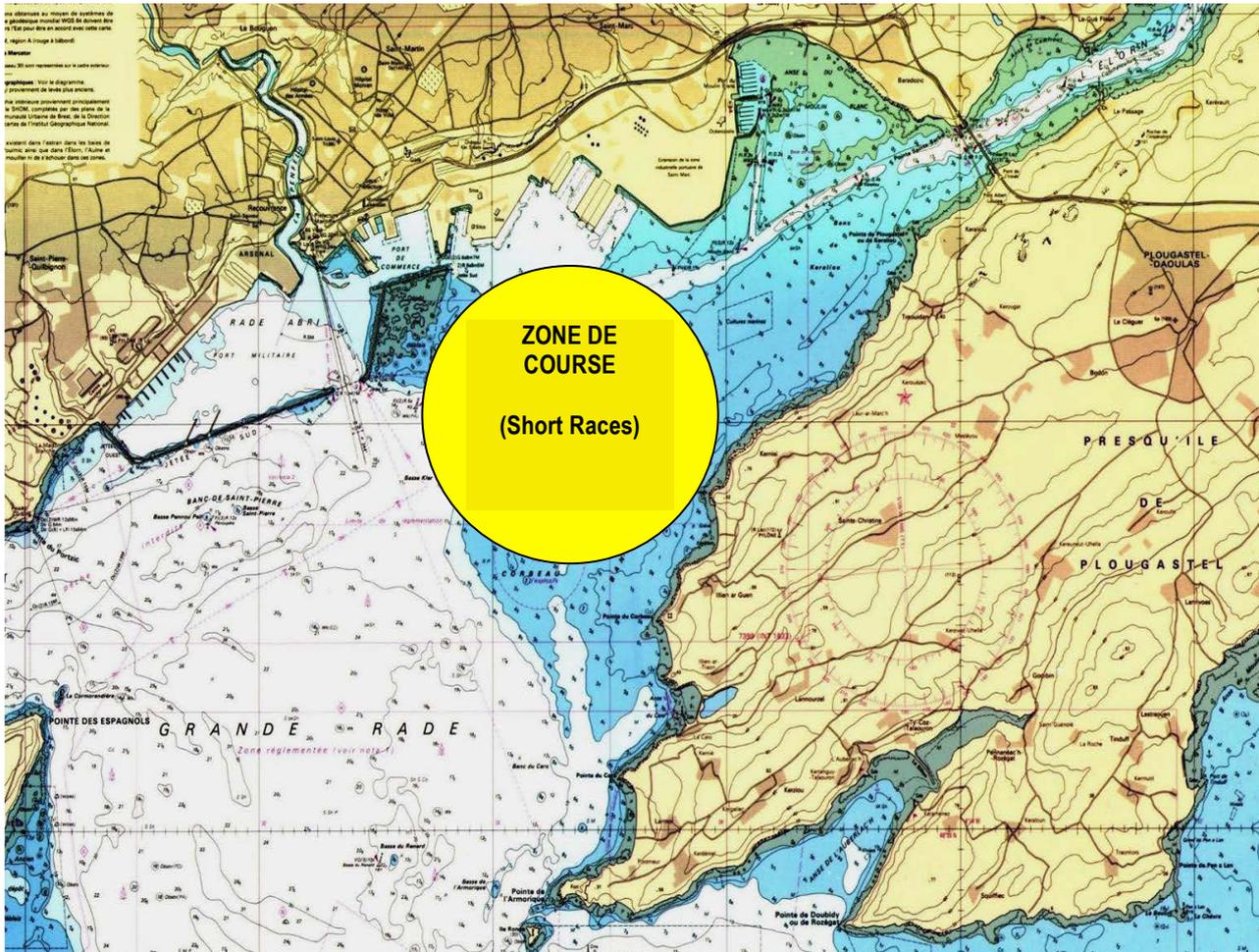
### 32 ARBITRES DESIGNES

Comité de course	Jérôme NUTTE - Chairman	International Race Officer - FRA
	Brice DANIEL	National Race Officer - FRA
	Jean-Claude LE FLOC'H	National Race Officer - FRA
	Bertrand NARDIN	Regional Race Officer - FRA
Jauge	Manfred BAUENDAHL	International MicroClass Measurer - GER
	Christian GREGORI	MicroClass Measurer
Jury International	Romain GAUTIER	International Judge - FRA
	Georges PRIOL	International Judge - FRA
	Francesco VIDAL MAESTRE	International Judge - ESP
	Malen FERRER TOMAS	National Judge - ESP
	Robin MEADS	National Judge - GBR



## ANNEXE 1

### ZONE DE COURSE

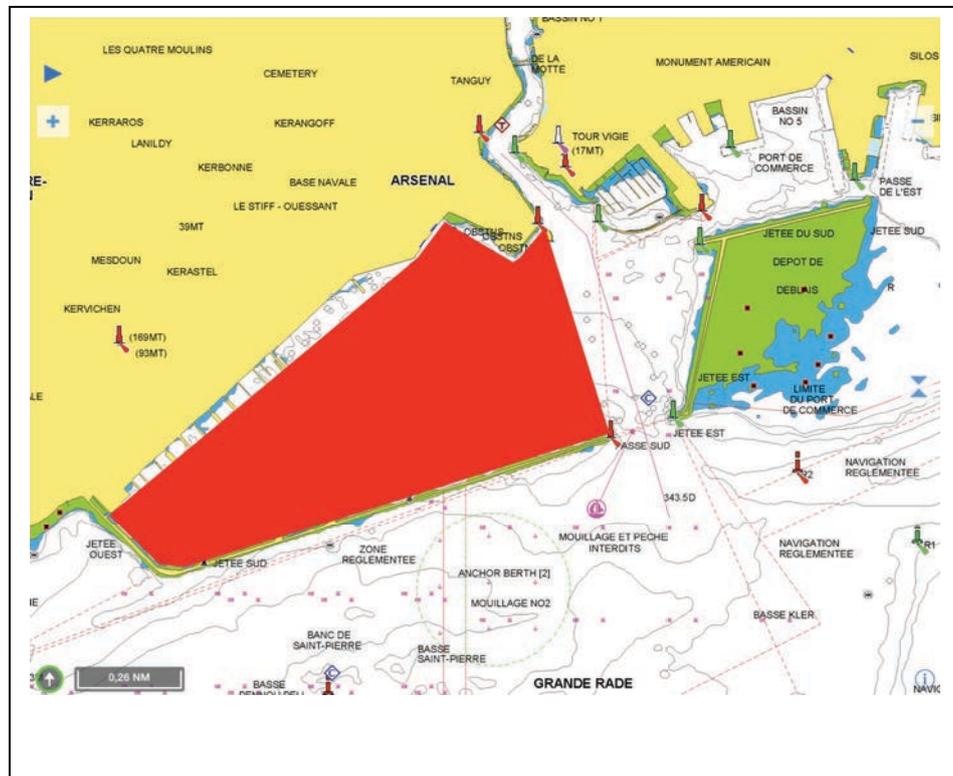
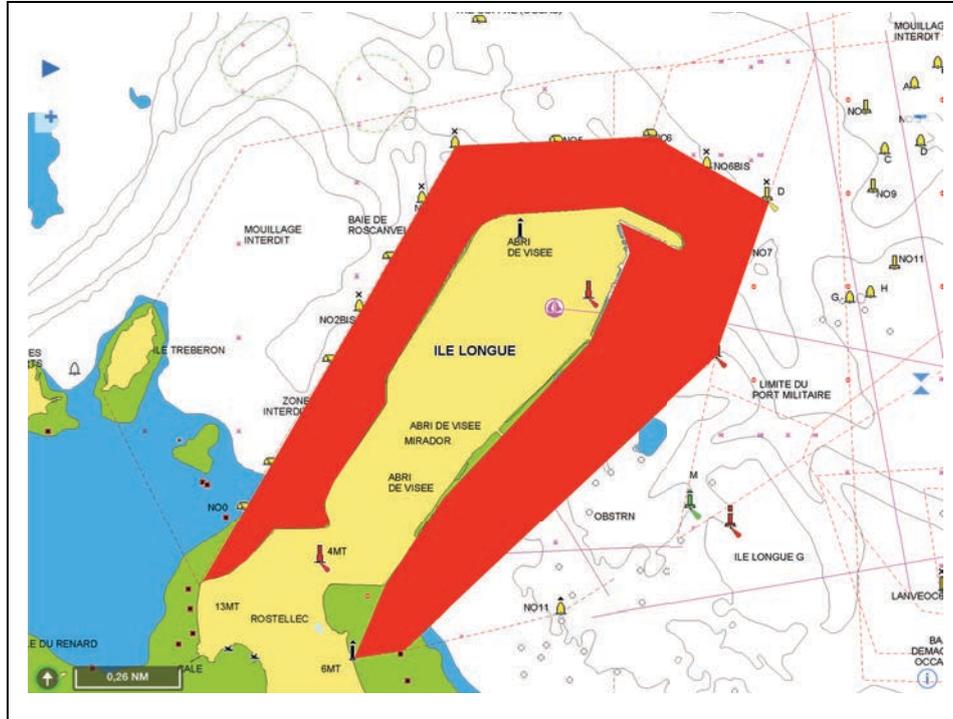


### ZONES INTERDITES A LA NAVIGATION





39<sup>TH</sup> **microclass** FRANCE  
**MICROCUP BREST 2015**  
7 to 14 AUGUST 2015  
SOCIETE DES REGATES DE BREST  
BREST – France

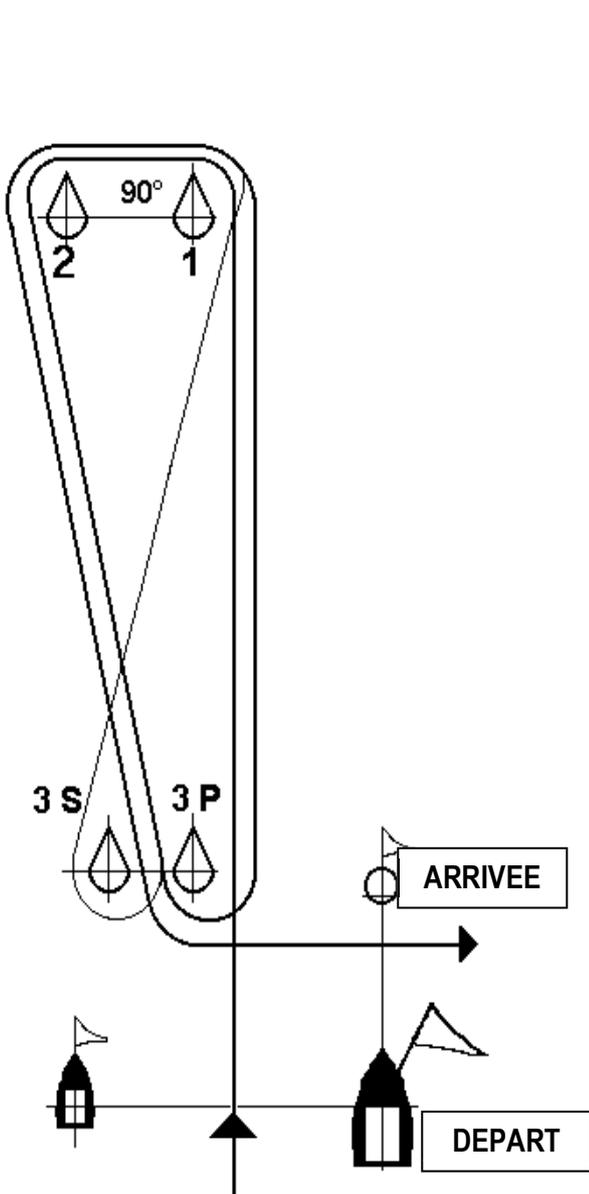


**ANNEXE 2**



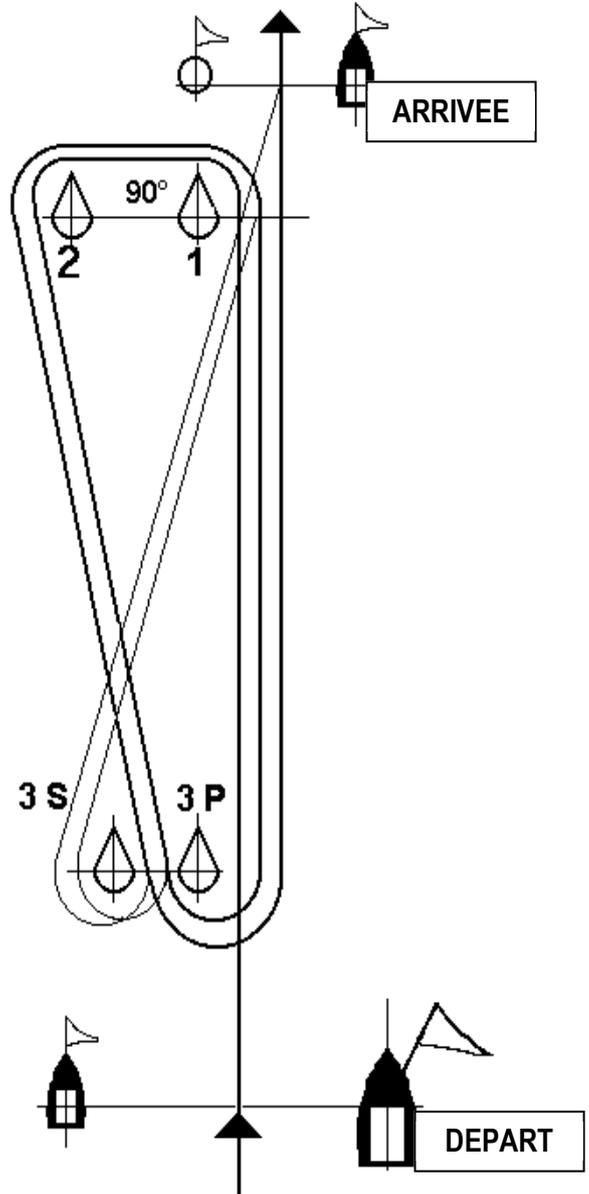


PARCOURS  
 SHORT RACES



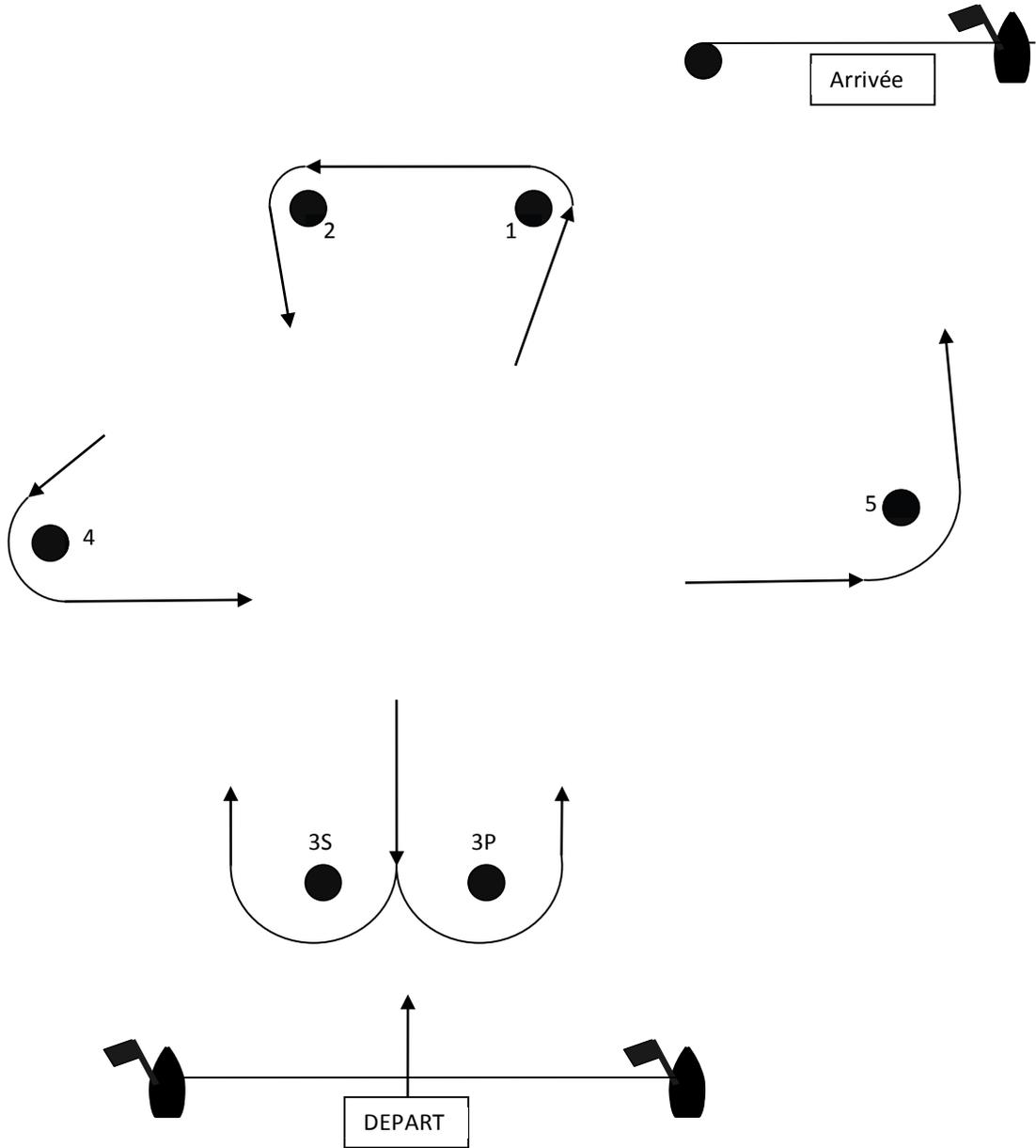
**PARCOURS LA 2**

DEPART / 1 à bâbord / 2 à bâbord / porte 3S-3P / 1 à bâbord / 2 à bâbord / 3P à babord / ARRIVEE



**PARCOURS WA 2**

DEPART / 1 à bâbord / 2 à bâbord / porte 3S-3P / 1 à bâbord / 2 à bâbord / Porte 3S-3P / ARRIVEE



**COURSE E 2**  
Depart/ 1 à bâbord / 2 à bâbord / porte 3S-3P1 à bâbord  
/ 2 à bâbord / 4 à bâbord / 5 à bâbord / Arrivée



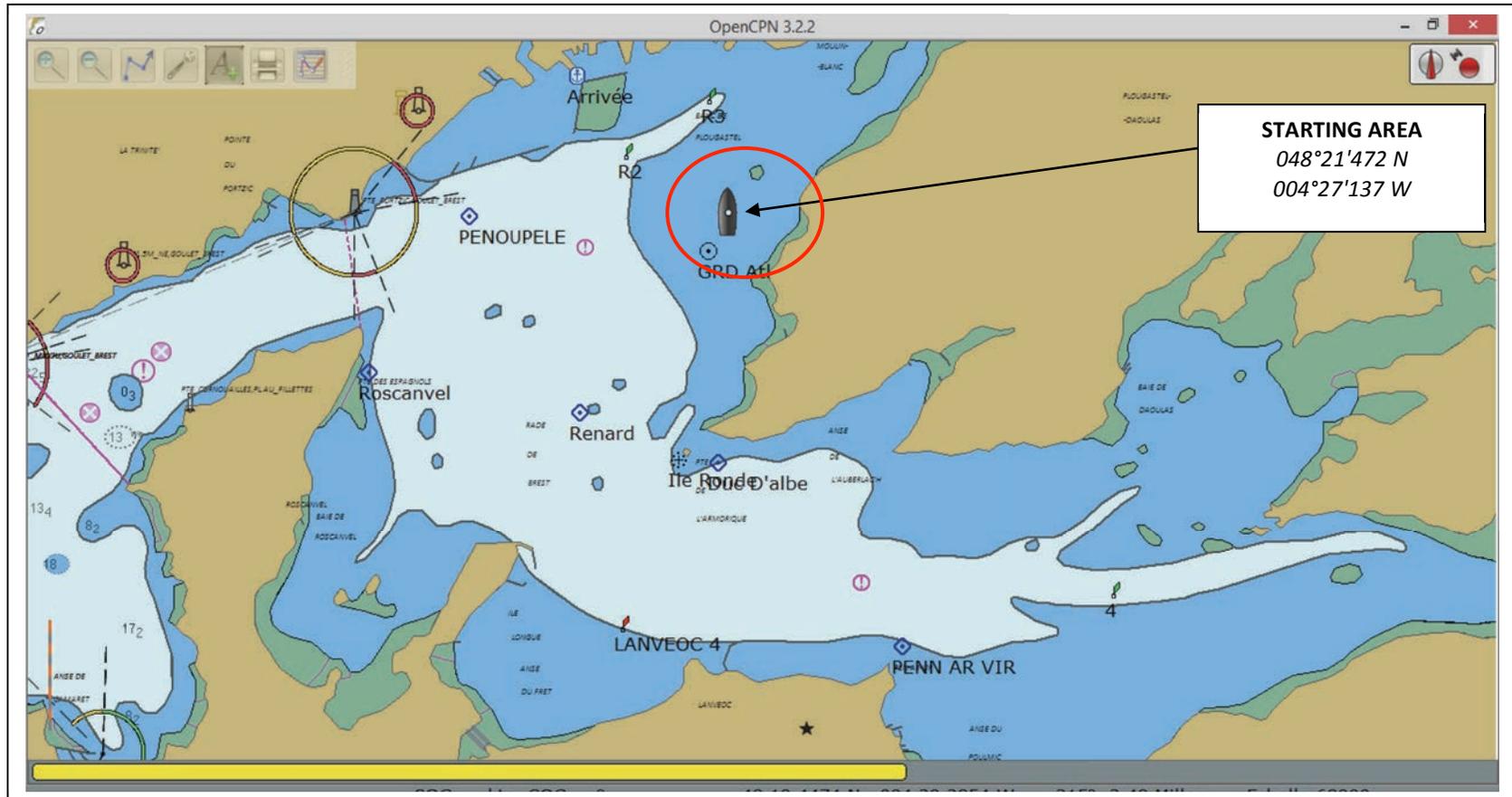
### ANNEXE 3 - PARCOURS – LONGUE DISTANCE

Les coordonnées des points sont donnés à titre indicatif et ne peuvent être utilisés pour une protestation ou une demande de réparation.

MARQUE	TYPE	POSITION
Zone de départ		048°21'47,2" N / 004°27'13,7" W
Marque de dégagement	<i>Bouée Rouge</i>	
Basse PENOUPELE	<i>Latérale Rouge</i>	48°21'27.0" N / 004°30'31.2" W
R2	<i>Latérale Rouge</i>	48°22'00.9" N / 004°28'44.5" W
R3	<i>Cardinale Sud</i>	48°22'28.8" N / 004°27'21.4" W
KERALIOU	<i>Latérale verte</i>	48°23'06.3" N / 004°24'56.2" W
GPD Atlantique	<i>Marque special Jaune</i>	048°21'14,4" N / 004°27'40,6" W
Basse du RENARD	<i>Cardinale OUEST</i>	48°19'46.4" N / 004°29'02.8" W
Ile Ronde	<i>Ile / Point virtuel</i>	048°19'21,7" N / 004°27'49,9" W
LANVEOC 1	<i>Latérale Verte</i>	48°19'04.3" N / 004°28'40.4" W
LANVEOC 4	<i>Latérale Verte</i>	48°17'55.2" N / 004°28'29.3" W
PEN AR VIR	<i>Cardinal NORD</i>	48°17'45.4" N / 004°24'52.9" W
Bouée Aulne 4	<i>Lateral ROUGE</i>	48°18'23.3" N / 004°22'09.4" W
Bouée Aulne 1	<i>Lateral Green</i>	48°18'36.0" N / 004°18'53.5" W
Passe Sud	<i>entre le quai sud du port militaire à bâbord et le quai Est du "Port du chateau" à tribord</i>	48°22'07.6" N / 004°29'20.8" W
Ligne d'arrivée	<i>Entre le Port du Chateau à bâbord and le quai Sud à tribord</i>	48°22'38.7" N / 004°29'06.1" W



ANNEXE 3 - PARCOURS - LONGUE DISTANCE



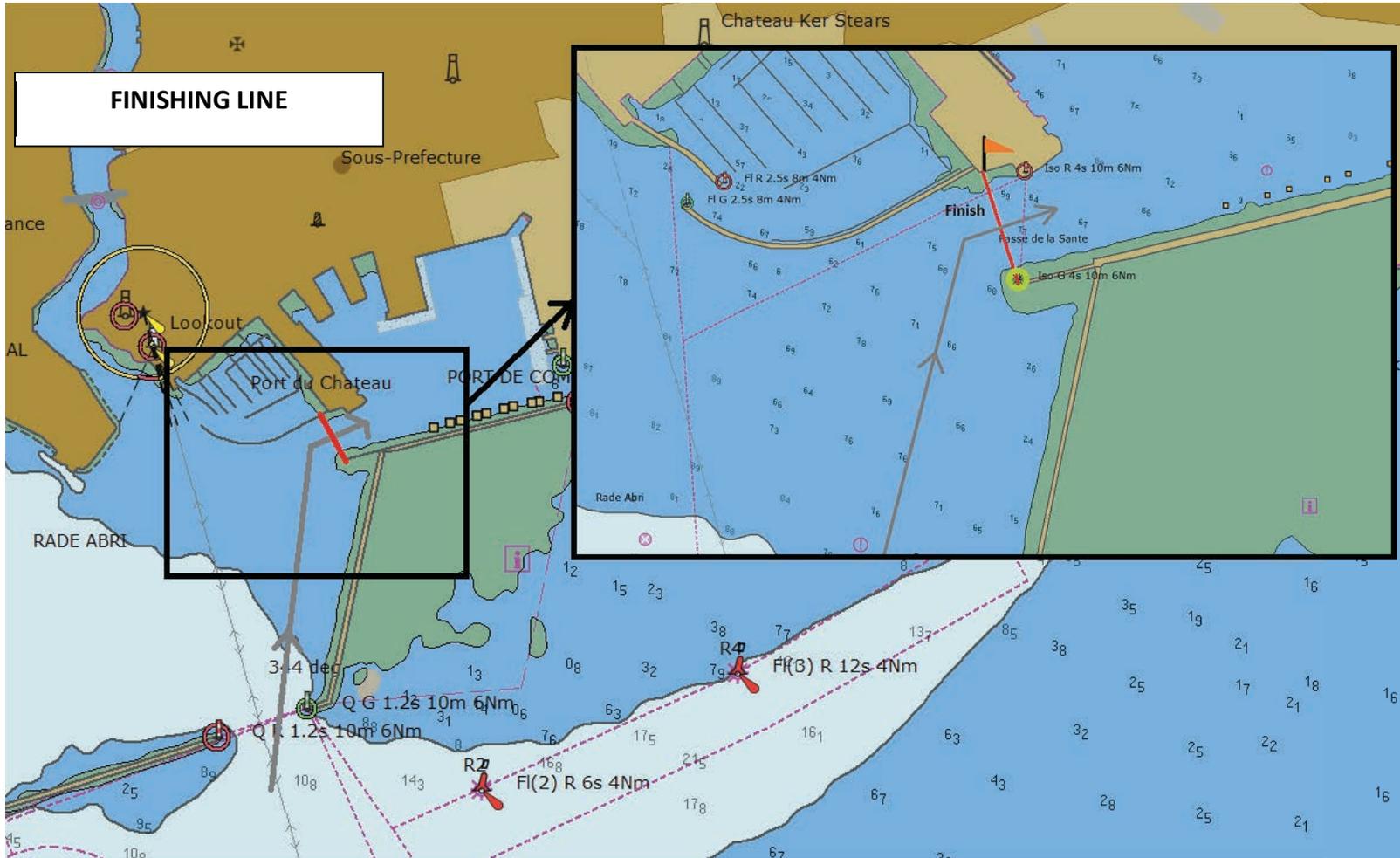


microclass FRANCE  
39<sup>TH</sup> MICRO CUP BREST 2015

7 to 14 AUGUST 2015

SOCIETE DES REGATES DE BREST

BREST - France







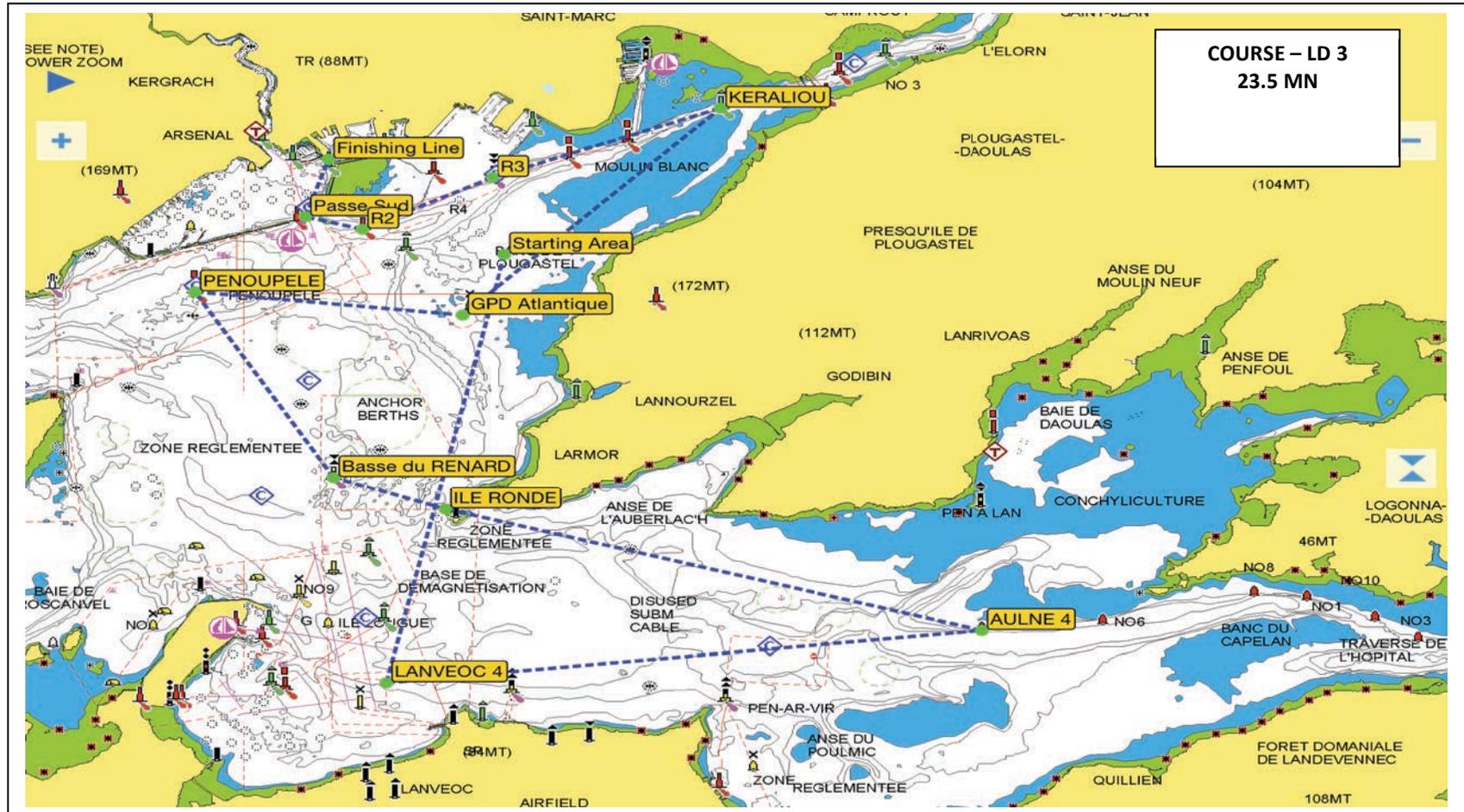


microclass FRANCE  
39<sup>TH</sup> MICRO CUP BREST 2015

7 to 14 AUGUST 2015

SOCIETE DES REGATES DE BREST

BREST - France



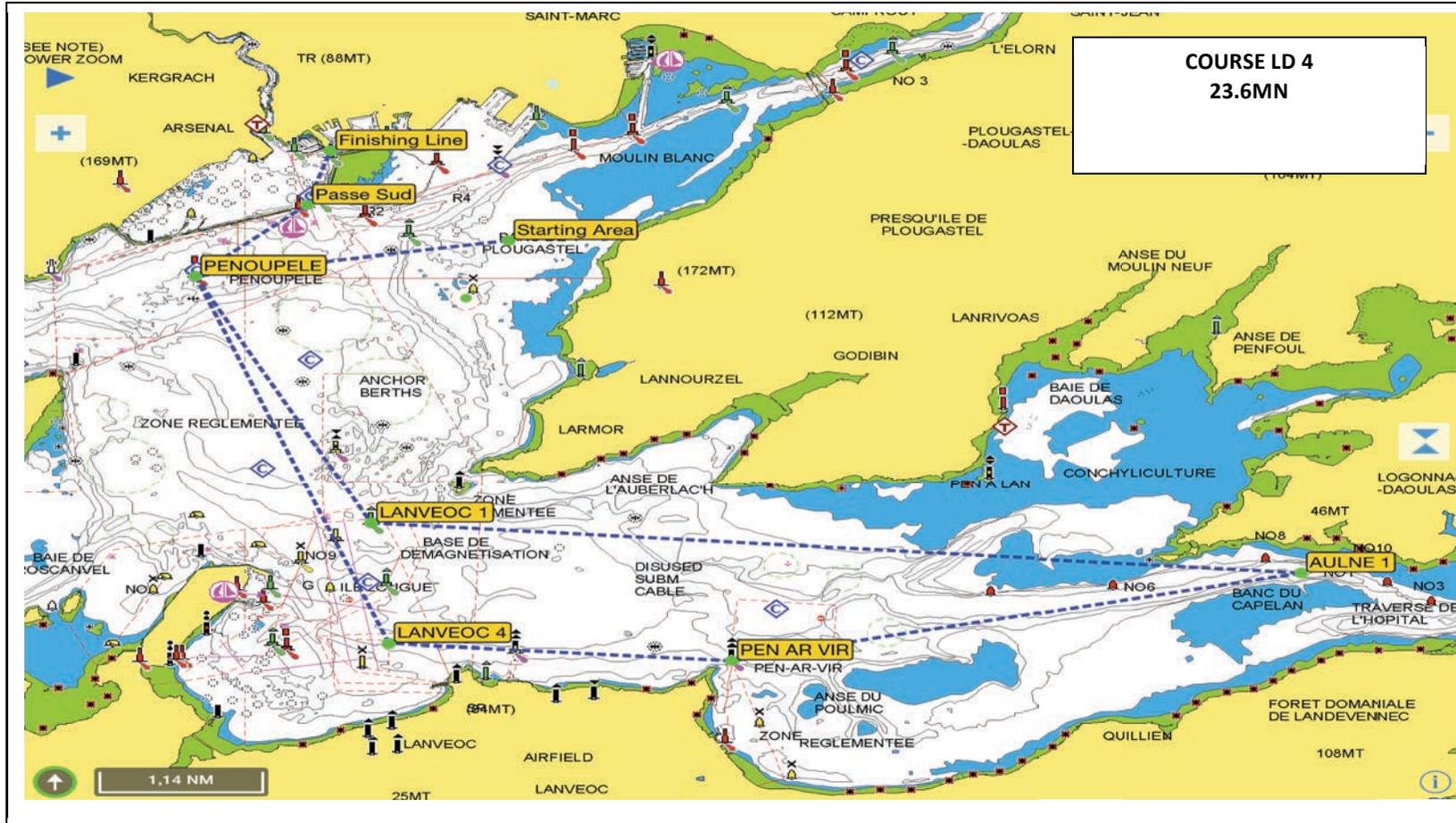


microclass FRANCE  
39<sup>TH</sup> MICROCUP BREST 2015

7 to 14 AUGUST 2015

SOCIETE DES REGATES DE BREST

BREST - France





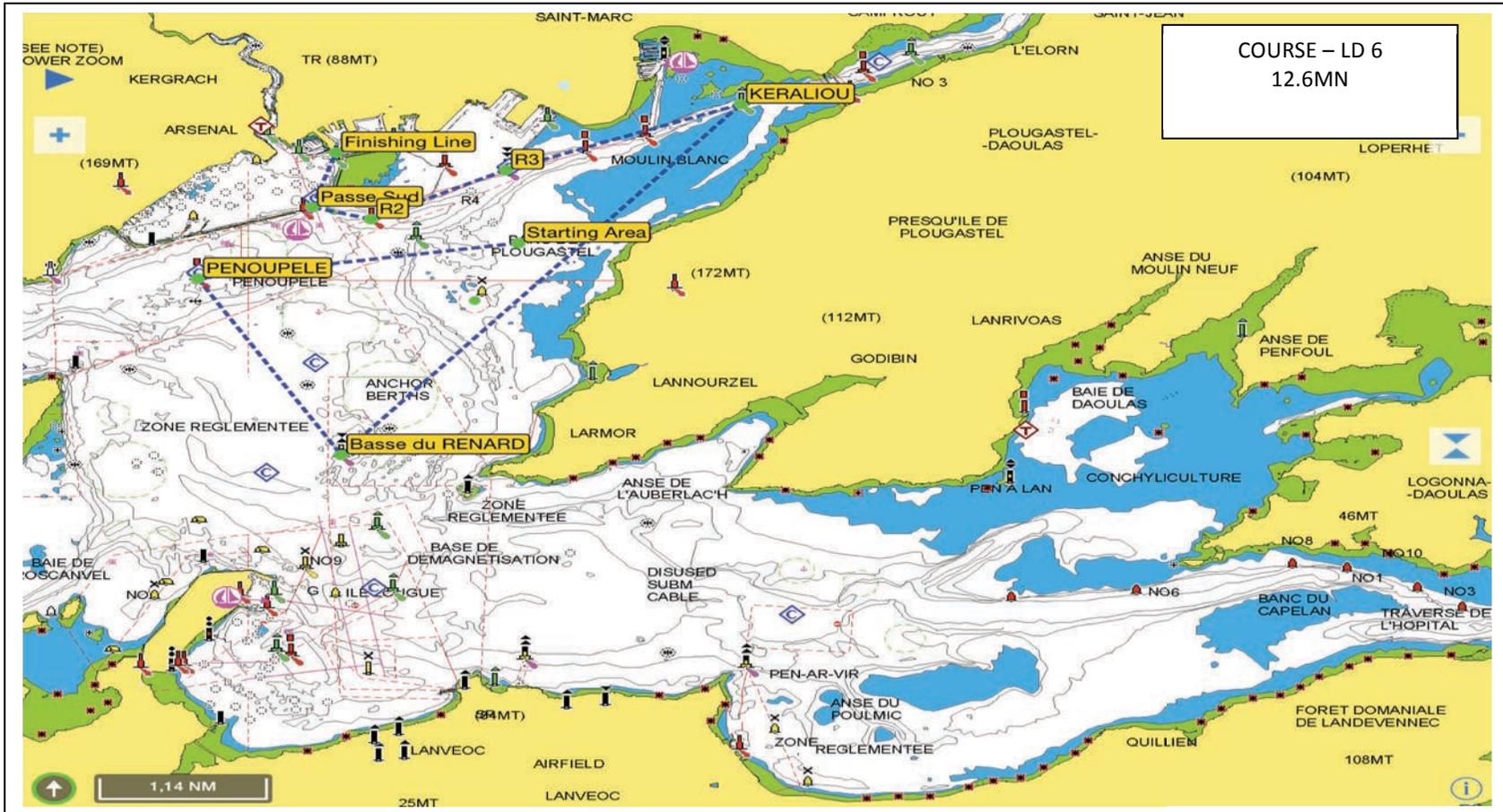


microclass FRANCE  
39<sup>TH</sup> MICRO CUP BREST 2015

7 to 14 AUGUST 2015

SOCIETE DES REGATES DE BREST

BREST - France



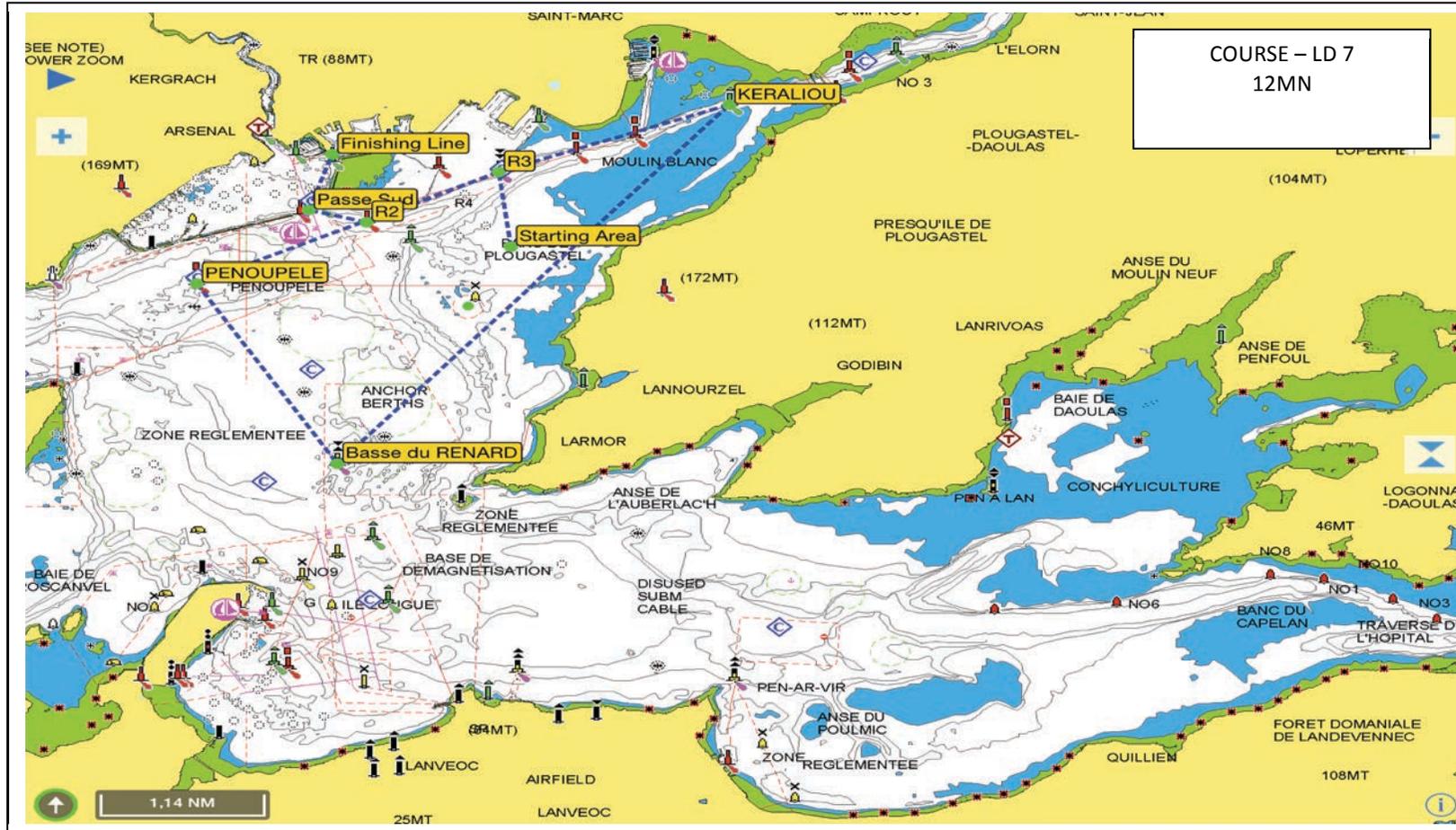


microclass FRANCE  
39<sup>TH</sup> MICRO CUP BREST 2015

7 to 14 AUGUST 2015

SOCIETE DES REGATES DE BREST

BREST - France



DESCRIPTION DES PARCOURS – Ordre de passage des marques et cotés requis

PARCOURS / DISTANCE	MARQUES		<u>Coté requis</u>
LD 1 / 17.7MN	- Depart		I.C 11
	- Marque de dégagement		I.C 8.2
	- Penoupele	à contourner	à bâbord
	- LANVEOC 4	à contourner	à bâbord
	- Aulne 4	à contourner	à bâbord
	- Ile Ronde	à laisser	à tribord
	- Passe Sud		
	- Arrivée		

PARCOURS / DISTANCE	MARQUES		<u>Coté requis</u>
LD 2 / 18.7MN	- Depart		I.C 11
	- Marque de dégagement		I.C 8.2
	- R3	à contourner	à bâbord
	- R2	à contourner	à bâbord
	- Ile Ronde	à laisser	à bâbord
	- Aulne 4	à contourner	à tribord
	- LANVEOC 4	à contourner	à tribord
	- Penoupele	à contourner	à tribord
	- Passe Sud		
	- Arrivée		

PARCOURS / DISTANCE	MARQUES		<i>Coté requis</i>
LD 3 / 23.5MN	- Depart		I.C 11
	- Marque de dégagement		I.C 8.2
	- Lanveoc 4	à contourner	à bâbord
	- Aulne 4	à contourner	à bâbord
	- Ile Ronde	à laisser	à tribord
	- Basse Renard	à laisser	à tribord
	- Penoupele	à contourner	à tribord
	- GPD Atlantique	à contourner	à bâbord
	- Keraliou	à contourner	à bâbord
	- R3	à laisser	à tribord
	- R2	à laisser	à tribord
	- Passe Sud		
	- Arrivée		

PARCOURS / DISTANCE	MARQUES		<i>Coté requis</i>
LD 4 / 23.6MN	- Depart		I.C 11
	- Marque de dégagement		I.C 8.2
	- Penoupele	à contourner	à bâbord
	- LANVEOC 1	à contourner	à bâbord
	- Aulne N°1	à contourner	à tribord
	- Penn ar Vir	à laisser	à tribord
	- LANVEOC 4	à contourner	à tribord
	- Pennou Pell	à contourner	à tribord
	- Passe Sud		
	- Arrivée		

PARCOURS / DISTANCE	MARQUES		<u>Coté requis</u>
LD 5 / 23.5MN	- Depart		I.C 11
	- Marque de dégagement		I.C 8.2
	- R3	à contourner	à bâbord
	- R2	à contourner	à bâbord
	- Basse RENARD	To be left	à bâbord
	- LANVEOC 4	à contourner	à bâbord
	- Aulne 4	à contourner	à bâbord
	- LANVEOC 1	à contourner	tribord
	- KERALIOU	à contourner	à bâbord
	- R3	à laisser	à tribord
	- R2	à laisser	à tribord
	- Passe Sud		
	- Arrivée		

PARCOURS / DISTANCE	MARQUES		<u>Coté requis</u>
LD 6 / 12.6MN	- Depart		I.C 11
	- Marque de dégagement		I.C 8.2
	- Penoupele	à contourner	à bâbord
	- Basse Renard	à contourner	à bâbord
	- Keraliou	à contourner	à bâbord
	- R3	à laisser	à tribord
	- R2	à laisser	à tribord
	- Passe Sud		
	- Arrivée		



**microclass** FRANCE  
**39<sup>TH</sup> MICRO CUP BREST 2015**

7 to 14 AUGUST 2015

SOCIETE DES REGATES DE BREST

BREST – France

PARCOURS / DISTANCE	MARQUES		<i>Coté requis</i>
LD 7 / 12MN	- Depart		I.C 11
	- Marque de dégagement		I.C 8.2
	- R3	à contourner	à bâbord
	- Penoupele	à contourner	à bâbord
	- Basse Renard	à contourner	à bâbord
	- Keraliou	à contourner	à bâbord
	- R3	à laisser	à tribord
	- R2	à laisser	à tribord
	- Passe Sud		
	- Arrivée		